
Député de _____
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Le _____ 2018

M_____ le député(e),

Habitant(e) de votre circonscription, je me permets de vous interpeler au sujet de la Proposition de Loi tendant à allonger la durée du congé paternité en cas d'accouchement prématuré ou d'hospitalisation du nouveau-né, déposée par Bastien Lachaud, député de Seine-Saint-Denis, le 8 mars dernier à l'Assemblée Nationale.

Chaque année en France, environ 75.000 bébés sont hospitalisés à la naissance. Parmi eux, 60.000 sont prématurés. C'est 8% des naissances, ou encore, 165 bébés par jour qui naissent trop tôt.

Une naissance prématurée est un accident de la vie qui peut entraîner, en cascade, d'autres difficultés pour la famille : d'ordres médicaux, financiers, psychologiques et sociaux. Un accident de la vie qui devrait être considéré comme tel avec un soutien de la société.

Si la mère d'enfant prématuré bénéficie, depuis 2006, d'un allongement de son congé maternité qui lui permet d'accompagner son bébé tout au long de son hospitalisation, rien n'est prévu pour le père. Comme lors d'une naissance classique, il peut prétendre à 3 jours de congé de naissance et à 11 jours de congé paternité qu'il prend, en général, lorsque son bébé sort de l'hôpital. Cela signifie que pendant toute la durée d'hospitalisation, il doit travailler et ne peut accompagner ni son enfant, ni sa conjointe dans ce moment critique où la famille doit se construire malgré le contexte difficile et parfois dramatique.

De nombreux témoignages dénoncent des licenciements de pères après l'hospitalisation de leur bébé.

De plus, les dernières études montrent que la présence des 2 parents durant l'hospitalisation du nouveau-né favorise le lien parent-enfant et améliore le développement moteur, cognitif, affectif et sensoriel du bébé. Les médecins réclament donc les deux parents auprès de l'enfant.

La proposition de loi propose l'allongement du congé paternité pour les pères de nouveau-nés hospitalisés. Une disposition qui permettrait aux pères d'accompagner leur famille dans ce moment difficile et d'être en adéquation avec les recommandations médicales.

Concerné(e) et sensibilisé(e) par ce sujet, **je vous demande de bien vouloir y prêter la plus grande attention et de cosigner la Proposition de Loi.**

Nous espérons que vous saurez tous vous regrouper sans considérations politiques car il s'agit d'une avancée de la société : **les nouveau-nés d'aujourd'hui sont les adultes de demain et devraient être une priorité en France.**

Se pencher sur eux et sur leur devenir, c'est préparer notre avenir et l'avenir de notre pays.

Je compte sur vous.

Très cordialement
